

Dans les Circonstances actuelles, ou nous sommes, je vous laisse
pleine Liberté ou de vivre avec vos Confreres à Fribourg, ou d'accepter
la place d'Archiviste, que le Citoyen Stappfer Ministre des Arts
et des Sciences vous offre, et en Cas, que vous ne fussiez pas en état
de satisfaire à toutes les Conditions, que le Citoyen Ministre exigera
de vous, retournez hardiment à Fribourg chez vos Confreres, ils
vous recevront à Bras ouverts. Je vous exhorte cher Confrere
à toujours remplir autant, qu'il vous sera possible, les devoirs attachés
à l'Ordre seraphique, que vous avez libéralement embrassé.

Louis Farine Provincial
des Cordeliers.

Soleure le 20 fevrier 1799.